

Déclaration de Mgr Eric Aumonier, évêque de Versailles, aux catholiques des Yvelines

Au sujet du projet de loi visant à ouvrir le mariage et l'adoption aux couples de même sexe

Le gouvernement a confirmé son intention d'ouvrir sans tarder le mariage et l'adoption aux couples homosexuels.

Cette annonce ne cesse pas d'étonner. Alors que notre pays traverse une crise économique et sociale sans précédent, l'urgence est-elle vraiment d'ouvrir un tel chantier qui touche à des repères sur lesquels est fondée notre société ? Est-il normal de le faire sans réelle concertation ni débat sur le fond ?

Comme Évêque, je ne peux rester silencieux.

Remettre le bien de l'enfant au centre du débat

L'Église joue son rôle de veilleur. Elle alerte les consciences, surtout quand les fondements de notre société sont remis en cause, quand le bien de la personne est en jeu. Elle le fait à temps et à contretemps, au-delà des intérêts partisans, libre des sondages et des modes d'opinion, quelle que soit la majorité politique en place.

Ici, c'est le bien de l'enfant qu'il nous faut d'abord faire valoir. Il doit être premier et ne peut passer après la satisfaction du désir même sincère des adultes. Il n'y a pas de droit à l'enfant, mais bien un droit de l'enfant, à défendre et à promouvoir.

Non seulement ce projet de loi ne va pas supprimer de discriminations mais il va instituer une injustice vis à vis des enfants, à qui on va voler ce repère essentiel de la complémentarité père/mère. Les parents, les enfants eux-mêmes savent combien un père, ce n'est pas comme une mère. Qu'un père et une mère sont complémentaires et que cette complémentarité est structurante. Ceux qui travaillent au service des enfants et des jeunes savent qu'il y a toujours une fragilité, et souvent une souffrance, quand les événements de la vie font qu'un des deux parents n'est plus là. Courageusement, des pères ou des mères seules essayent d'y pallier. Ils sont les premiers à savoir le poids du manque d'un référent masculin ou féminin. L'instituer en amont, c'est une injustice profonde pour les enfants qui devront le subir.

Des « états généraux » de la famille et du mariage

J'invite tous les catholiques de mon diocèse et, plus largement, tous les hommes et les femmes de bonne volonté, à écrire avec respect et gravité à leurs élus, aux ministres concernés, au Premier Ministre et au Président de la République, pour réclamer que s'ouvrent l'ouverture de vrais débats sur ces sujets, sur le modèle de la réflexion nationale qui avait été entreprise avec sérieux sur les questions de bioéthique. Le bon sens exige en effet qu'on prenne sur une telle question le temps d'une réflexion de fond, qui soit libre de toute pression.

Le principe de précaution, invoqué à juste titre sur les questions écologiques, devrait fonctionner d'autant plus pour l'enfant et la famille: passer en force un tel projet de loi, pour répondre à la pression de quelques-uns, serait incompréhensible et profondément injuste.